

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

EPOCAST® 1635 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.12.2023
3.0	30.07.2026	400001010215	Date de la première version publiée: 15.11.2018

Date d'impression 31.07.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : EPOCAST® 1635 A US

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : VMG5-U00W-500N-6TRH

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Composants époxy

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV

Adresse : Grijpenlaan 18
3300 Tienen
Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41

Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0 825 812 822

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 32 36 36

PARIS: 01 40 05 48 48

RENNES: 02 99 59 22 22

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

EUROPE: +32 35 75 1234

France ORFILA: +33(0)145425959

ASIA: +65 6336-6011

China: +86 20 39377888
+86 532 83889090

India: + 91 22 42 87 5333

Australia: 1800 786 152

New Zealand: 0800 767 437

USA: +1 800-424-9300

EPOCAST® 1635 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
3.0	30.07.2026	400001010215	08.12.2023
			Date de la première version publiée:
			15.11.2018

Date d'impression 31.07.2026

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2	H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger	:	  
Mention d'avertissement	:	Attention
Mentions de danger	:	H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	:	Prévention: P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive. Intervention: P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]
p-(2,3-époxypropoxy)-N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline

Étiquetage supplémentaire

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

EPOCAST® 1635 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.12.2023
3.0	30.07.2026	400001010215	Date de la première version publiée: 15.11.2018

Date d'impression 31.07.2026

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]	28768-32-3 249-204-3 01-2119472303-45	Skin Sens. 1; H317 Muta. 2; H341 Aquatic Chronic 2; H411	>= 10 - < 20
p-(2,3-époxypropoxy)-N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline	5026-74-4 225-716-2 01-2119954405-36	Acute Tox. 4; H302 Skin Sens. 1A; H317 Muta. 2; H341 Aquatic Chronic 2; H411	>= 10 - < 20
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
xylène	1330-20-7 215-535-7 601-022-00-9 01-2119488216-32	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) STOT RE 2; H373 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412	>= 0,0025 - < 0,025
méthanol	67-56-1 200-659-6 603-001-00-X 01-2119433307-44	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 3; H311 STOT SE 1; H370 (Vessie, Sang, Système nerveux central, Yeux, Reins, Foie, Système nerveux, rate) Limite de concentration spécifique	< 0,1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

EPOCAST® 1635 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
3.0	30.07.2026	400001010215	08.12.2023
			Date de la première version publiée:
			15.11.2018

Date d'impression 31.07.2026

		STOT SE 1; H370 ≥ 10 % STOT SE 2; H371 3 - < 10 %	
--	--	--	--

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- | | |
|---------------------------------|--|
| Conseils généraux | : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Présentez cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Traiter de façon symptomatique.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. |
| Protection pour les secouristes | : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. |
| En cas d'inhalation | : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. |
| En cas de contact avec la peau | : En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. |
| En cas de contact avec les yeux | : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Enlever les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| En cas d'ingestion | : Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | |
|---------|---|
| Risques | : Peut provoquer une allergie cutanée.
Susceptible d'induire des anomalies génétiques. |
|---------|---|

EPOCAST® 1635 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.12.2023
3.0	30.07.2026	400001010215	Date de la première version publiée: 15.11.2018

Date d'impression 31.07.2026

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de métaux
Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NO_x)**5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

EPOCAST® 1635 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.12.2023
3.0	30.07.2026	400001010215	Date de la première version publiée: 15.11.2018

Date d'impression 31.07.2026

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées. Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage en commun : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.

Température de stockage recommandée : 2 - 40 °C

EPOCAST® 1635 A US

Version 3.0 Date de révision: 30.07.2026 Numéro de la FDS: 400001010215 Date de dernière parution: 08.12.2023
Date de la première version publiée: 15.11.2018

Date d'impression 31.07.2026

Pour en savoir plus sur la : Stable dans des conditions normales.
stabilité du stockage

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
aluminium	7429-90-5	VME	10 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)				
		VME (poudre)	5 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)				
xylène	1330-20-7	VME	50 ppm 221 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes				
		VLCT (VLE)	100 ppm 442 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes				
		TWA	50 ppm 221 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif				
		STEL	100 ppm 442 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif				
		TWA	50 ppm 221 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif				
		STEL	100 ppm 442 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif				
méthanol	67-56-1	TWA	200 ppm 260 mg/m3	2006/15/EC
Information supplémentaire: Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau				
		VME	200 ppm 260 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs				

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

EPOCAST® 1635 A US

Version 3.0 Date de révision: 30.07.2026 Numéro de la FDS: 400001010215 Date de dernière parution: 08.12.2023
Date de la première version publiée: 15.11.2018

Date d'impression 31.07.2026

	limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	1 000 ppm 1 300 mg/m ³	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites admises (circulaires)			
		TWA	200 ppm 260 mg/m ³	2006/15/EC
	Information supplémentaire: Indicatif, Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,5 mg/m ³
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
méthanol	Travailleurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à long terme	40 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à long terme	260 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Effets locaux, Exposition à long terme	260 mg/m ³
	Travailleurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à court terme	40 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à court terme	260 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Effets locaux, Exposition à court terme	260 mg/m ³
	Consommateurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à long terme	8 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à long terme	50 mg/m ³
	Consommateurs	Oral(e)	Effets systémiques, Exposition à long terme	8 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Effets locaux, Exposition à long terme	50 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à court terme	50 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Effets locaux,	50 mg/m ³

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

EPOCAST® 1635 A US

Version 3.0 Date de révision: 30.07.2026 Numéro de la FDS: 400001010215 Date de dernière parution: 08.12.2023
Date de la première version publiée: 15.11.2018

Date d'impression 31.07.2026

	rs		Exposition à court terme	
	Consommateurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à court terme	8 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Effets systémiques, Exposition à court terme	8 mg/kg p.c./jour
p-(2,3-époxypropoxy)-N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,35 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,1 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets locaux	
xylène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	221 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	442 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	221 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	442 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	212 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	65,3 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	260 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	65,3 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	260 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	125 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	12,5 mg/kg p.c./jour
isocyanate de 3-(triméthoxysilyl)propyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,03 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à court terme	0,03 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,005 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets locaux	0,05 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,005 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à court terme	0,005 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	1 mg/kg p.c./jour

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

EPOCAST® 1635 A US

Version 3.0 Date de révision: 30.07.2026 Numéro de la FDS: 400001010215 Date de dernière parution: 08.12.2023
Date de la première version publiée: 15.11.2018

Date d'impression 31.07.2026

	Consommateurs	Oral(e)	Effets systémiques, Exposition à court terme	1 mg/kg p.c./jour
--	---------------	---------	--	-------------------

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]	Eau douce	0,005 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,0005 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,047 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	1000 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,017 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,002 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,011 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
méthanol	Eau douce	154 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	15,4 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	1540 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment	570,4 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Empoisonnement secondaire	
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sol	23,5 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
p-(2,3-époxypropoxy)-N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline	Eau douce	0,008 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,001 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,042 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,101 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,01 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,015 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
Siloxanes and silicones, di-Me, reaction products with silica	Sédiment d'eau douce	> 100 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

EPOCAST® 1635 A US

Version 3.0 Date de révision: 30.07.2026 Numéro de la FDS: 400001010215 Date de dernière parution: 08.12.2023
Date de la première version publiée: 15.11.2018

Date d'impression 31.07.2026

	Sol	23 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
xylène	Eau douce	0,044 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,01 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,004 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	1,6 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	2,52 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,252 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,852 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
isocyanate de 3-(triméthoxysilyl)propyle	Eau douce	0,86 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,086 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	3,1 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,31 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,12 mg/kg poids sec (p.s.)

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle
Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : 10 - 480 min

Matériel : Alcool éthylvinyle laminé (EVAL)
Délai de rupture : > 8 h

Remarques : Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions

EPOCAST® 1635 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.12.2023
3.0	30.07.2026	400001010215	Date de la première version publiée: 15.11.2018

Date d'impression 31.07.2026

		particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.
Protection de la peau et du corps	:	Vêtements étanches Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Protection respiratoire	:	A T T E N T I O N ! Ce produit contient du quartz, classé par l'IARC parmi les substances carcinogènes pour l'homme (Groupe 1), pouvant causer une silicose ou un cancer des poumons par inhalation des poussières. Il est donc important d'éviter de s'exposer à toute inhalation lors des opérations mécaniques effectuées avec le produit fini (mouture, décapage, coupe...).
		Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.
Filtre de type	:	L'équipement doit être conforme à l'EN 14387 Type mixte protégeant des particules, des gaz organiques et des vapeurs à bas point d'ébullition (AX-P)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	:	liquide
Forme	:	pâte
Couleur	:	bleu, gris
Odeur	:	inodore
Seuil olfactif	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point de fusion/point de congélation	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Inflammabilité	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'éclair	:	95 °C

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

EPOCAST® 1635 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
3.0	30.07.2026	400001010215	08.12.2023
			Date de la première version publiée:
			15.11.2018

Date d'impression 31.07.2026

Méthode: Evalué(e), coupelle fermée

Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
pH	: La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau)

Viscosité	
Viscosité, dynamique	: 308 000 mPa,s (20 °C)

Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: insoluble

Solubilité dans d'autres solvants	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur	: < 1,33 hPa (20 °C)
--------------------	----------------------

Densité	: 1,84 g/cm ³ (20 °C)
---------	----------------------------------

Densité relative	: 1,85
------------------	--------

Densité de vapeur relative	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
----------------------------	---

Caractéristiques de la particule	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
----------------------------------	---

9.2 Autres informations

Miscibilité avec l'eau	: non miscible
------------------------	----------------

Poids moléculaire	: Donnée non disponible
-------------------	-------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	: Pas de dangers particuliers à signaler.
-----------------------	---

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	: Aucun(e) à notre connaissance.
---------------------	----------------------------------

EPOCAST® 1635 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.12.2023
3.0	30.07.2026	400001010215	Date de la première version publiée: 15.11.2018

Date d'impression 31.07.2026

10.5 Matières incompatibles**10.6 Produits de décomposition dangereux**

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë**

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:**4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: non
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 30 mg/m3
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 3 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

p-(2,3-époxypropoxy)-N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1 037 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 4 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

xylène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris, mâle et femelle): 3 523 - 4 000 mg/kg
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.1.
BPL: non

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

EPOCAST® 1635 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
3.0	30.07.2026	400001010215	08.12.2023
			Date de la première version publiée:
			15.11.2018

Date d'impression 31.07.2026

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 27,1 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Autres lignes directrices
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle): 12 126 mg/kg
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après un contact cutané unique.

méthanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5 628 mg/kg
Evaluation: Le composant/mélange est toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 128,2 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Autres lignes directrices
Evaluation: Le composant/mélange est toxique après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 15 800 mg/kg
Evaluation: Le composant/mélange est toxique après un contact cutané unique.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:

Espèce : Lapin
Evaluation : Pas d'irritation de la peau
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

p-(2,3-époxypropoxy)-N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline:

Espèce : Lapin
Evaluation : Pas d'irritation de la peau
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

xylène:

Espèce : Lapin
Durée d'exposition : 4 h
Evaluation : Irritant pour la peau.
Méthode : Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.4

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

EPOCAST® 1635 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.12.2023
3.0	30.07.2026	400001010215	Date de la première version publiée: 15.11.2018

Date d'impression 31.07.2026

Résultat : Irritation de la peau

méthanol:

Espèce	: Lapin
Evaluation	: Pas d'irritation de la peau
Méthode	: Autres lignes directrices
Résultat	: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:

Espèce	: Lapin
Evaluation	: Pas d'irritation des yeux
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Pas d'irritation des yeux

p-(2,3-époxypropoxy)-N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline:

Espèce	: Lapin
Evaluation	: Pas d'irritation des yeux
Méthode	: Autres lignes directrices
Résultat	: irritation légère

xylène:

Espèce	: Lapin
Résultat	: Irritation des yeux

méthanol:

Espèce	: Lapin
Résultat	: Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:

Type de Test	: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition	: Peau
Espèce	: Souris
Evaluation	: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Méthode	: OCDE ligne directrice 429
Résultat	: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

EPOCAST® 1635 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.12.2023
3.0	30.07.2026	400001010215	Date de la première version publiée: 15.11.2018

Date d'impression 31.07.2026

p-(2,3-époxypropoxy)-N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline:

Type de Test	: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Espèce	: Souris
Evaluation	: Taux de sensibilisation élevé probable ou prouvé de la peau chez l'homme
Méthode	: OCDE ligne directrice 429
Résultat	: Taux de sensibilisation élevé probable ou prouvé de la peau chez l'homme
Remarques	: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

xylène:

Type de Test	: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition	: Peau
Espèce	: Souris
Evaluation	: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Méthode	: OCDE ligne directrice 429
Résultat	: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

méthanol:

Voies d'exposition	: Peau
Espèce	: Cochon d'Inde
Méthode	: OCDE ligne directrice 406
Résultat	: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Composants:**4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:**

Génotoxicité in vitro	: Type de Test: essai de mutation inverse Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli Concentration: 500 µg/plate Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: positif Type de Test: Test de mutation du gène Système d'essais: Cellules de lymphome de souris Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Résultat: positif Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.
Génotoxicité in vivo	: Type de Test: Essai de mutation génique des cellules germinales de rongeur transgénique Espèce: Rat (mâle)

EPOCAST® 1635 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.12.2023
3.0	30.07.2026	400001010215	Date de la première version publiée: 15.11.2018

Date d'impression 31.07.2026

Type de cellule: Germe
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 10/100/300/1000 mg/kg bw/day
Méthode: OCDE ligne directrice 488
Résultat: positif
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Type de Test: Test des comètes alcalines in vivo sur mammifères
Espèce: Rat (mâle)
Type de cellule: Somatique
Dose: 500/1000/2000 mg/kg bw /day
Méthode: OCDE ligne directrice 489
Résultat: positif
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Type de Test: Test du micronucleus in vivo
Espèce: Souris (mâle)
Type de cellule: Moelle osseuse
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0, 50, 1000, 2000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Type de cellule: Germe
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 5 d
Méthode: OCDE ligne directrice 483
Résultat: négatif
BPL: oui

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Résultat(s) positif(s) de tests de mutagenicité in vivo sur des cellules somatiques de mammifères.

p-(2,3-époxypropoxy)-N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Lymphocytes humains
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: positif

Type de Test: essai de mutation inverse
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: positif

EPOCAST® 1635 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
3.0	30.07.2026	400001010215	08.12.2023
			Date de la première version publiée:
			15.11.2018

Date d'impression 31.07.2026

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Essai de mutation génique des cellules

somatiques de rongeur transgénique

Espèce: Rat transgénique (mâle)

Voie d'application: Oral(e)

Durée d'exposition: 28 d

Résultat: positif

Type de Test: Essai de mutation génique des cellules somatiques de rongeur transgénique

Espèce: Rat transgénique (mâle)

Type de cellule: Somatique

Voie d'application: Oral(e)

Durée d'exposition: 28 d

Dose: 25

Méthode: OCDE ligne directrice 488

Résultat: positif

BPL: oui

Type de Test: Test du micronucleus in vivo

Espèce: Souris (mâle)

Voie d'application: Oral(e)

Dose: 438, 875, 1750mg/kg bw

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests in vitro ont montré des effets mutagènes

xylène:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.10

Résultat: négatif

Type de Test: essais d'échange de chromatides sœurs

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.19

Résultat: négatif

EPOCAST® 1635 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.12.2023
3.0	30.07.2026	400001010215	Date de la première version publiée: 15.11.2018

Date d'impression 31.07.2026

Type de Test: Test de mutation du gène
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.17
Résultat: négatif

Type de Test: essai de mutation inverse
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur Salmonella thyphimurium
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Espèce: Souris (mâle et femelle)
Voie d'application: Sub-cutané
Dose: 1 ml/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 478
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Espèce: Rat (mâle et femelle)
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Dose: 1 ml/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 478
Résultat: négatif

Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Souris (mâle)
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Dose: 106, 220, 320, 440 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

méthanol:

Génotoxicité in vitro : Concentration: 15.8 - 63.3 mg/ml
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Concentration: 5 - 5000 ug/plate
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Concentration: ca 40 mg/ml
Activation du métabolisme: négatif
Résultat: négatif

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

EPOCAST® 1635 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.12.2023
3.0	30.07.2026	400001010215	Date de la première version publiée: 15.11.2018

Date d'impression 31.07.2026

Génotoxicité in vivo : Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Dose: 1920 - 4480 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

xylène:

Espèce : Souris, mâle et femelle
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 103 semaines
Dose : 0, 500 or 1000 mg/kg
Fréquence du traitement : 5 jours / semaine
Méthode : Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.32
Résultat : négatif

Espèce : Rat, mâle et femelle
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 103 semaines
Dose : 0, 250 or 500 mg/kg
Fréquence du traitement : 5 jours / semaine
Méthode : Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.32
Résultat : négatif

méthanol:

Espèce : Rat, mâle et femelle
Voie d'application : Inhalation
Durée d'exposition : 24 mois
Dose : $\geq 1300 \text{ mg/m}^3$
Fréquence du traitement : 20 heure
Méthode : OCDE ligne directrice 453
Résultat : négatif

Espèce : Souris, mâle et femelle
Voie d'application : Inhalation
Durée d'exposition : 18 mois
Dose : $13 - 1300 \text{ mg/m}^3$
Fréquence du traitement : 19 heure
Méthode : OCDE ligne directrice 453
Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)

EPOCAST® 1635 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.12.2023
3.0	30.07.2026	400001010215	Date de la première version publiée: 15.11.2018

Date d'impression 31.07.2026

Dose: 30, 90 and 270 mg/kg/day
Durée d'un traitement unique: 15 d
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 90 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: 90 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.
BPL: oui

p-(2,3-époxypropoxy)-N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 5/15/25 mg/kg bw/d
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 25 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 25 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 416

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0/5/15/40 mg/kg bw/d
Durée d'un traitement unique: 15 d
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
Toxicité maternelle générale: NOEL: 15 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: NOEL: 15 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414

xylène:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Dose: 0, 60, 250 or 500 ppm
Durée d'un traitement unique: 6 h
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
Toxicité générale chez les parents: NOAEC: 500 ppm
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEC: 500 ppm
Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

méthanol:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Inhalation
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: négatif

Espèce: Singe, femelle
Voie d'application: Inhalation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

EPOCAST® 1635 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.12.2023
3.0	30.07.2026	400001010215	Date de la première version publiée: 15.11.2018

Date d'impression 31.07.2026

Résultat: négatif

Espèce: Souris, mâle

Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

Incidences sur le
développement du fœtus

: Espèce: Singe
Voie d'application: Inhalation
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 2 390 mg/m³
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

xylène:

Voies d'exposition : Inhalation
Organes cibles : Voies respiratoires
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires., La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

méthanol:

Organes cibles : Vessie, Sang, Système nerveux central, Yeux, Reins, Foie, Système nerveux, rate
Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie1.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

xylène:

Voies d'exposition : Inhalation
Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée., La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

Toxicité à dose répétée

Composants:

4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 50 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 13 Weeks

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

EPOCAST® 1635 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.12.2023
3.0	30.07.2026	400001010215	Date de la première version publiée: 15.11.2018

Date d'impression 31.07.2026

Nombre d'expositions : 7 d
Dose : 10, 50 and 200 mg/kg/day
Méthode : OCDE ligne directrice 408
BPL : oui

p-(2,3-époxypropoxy)-N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 15 mg/kg bw/d
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 d
Nombre d'expositions : one daily
Dose : 1.5, 5 or 15 mg/kg bw/day
Méthode : OCDE ligne directrice 408
BPL : oui

xylène:

Espèce : Rat, mâle
NOEC : 7817 mg/m3
Voie d'application : Inhalation
Atmosphère de test : vapeur
Durée d'exposition : 13 weeks 6 h
Nombre d'expositions : 5 days/week
Dose : 0, 1954, 3908, 7817 mg/m3
Méthode : Toxicité chronique
Organes cibles : organes de l'ouïe

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 250 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 103 weeks
Nombre d'expositions : 5 days/week
Dose : 0/250/500 mg/kg bw/day

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 150 mg/kg
LOAEL : 150 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 days 90 Days
Nombre d'expositions : 7 days/week
Dose : 0, 150, 750 or 1500 mg/kg/day
Méthode : OCDE ligne directrice 408
Organes cibles : Reins, Foie

méthanol:

Espèce : Singe
NOEC : 13 mg/m3
Atmosphère de test : vapeur
Durée d'exposition : 5 040 h
Nombre d'expositions : 21 h

Espèce : Singe, mâle et femelle
NOEC : 6660 mg/m3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

EPOCAST® 1635 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.12.2023
3.0	30.07.2026	400001010215	Date de la première version publiée: 15.11.2018

Date d'impression 31.07.2026

Voie d'application : Ingestion
Atmosphère de test : vapeur
Durée d'exposition : 72 h
Nombre d'expositions : 6 h
Méthode : OCDE ligne directrice 412

Espèce : Singe
NOEC : 1300 mg/m3
Atmosphère de test : vapeur
Durée d'exposition : 1 440 h
Nombre d'expositions : 21 h

Espèce : Singe
LOEC : 3990 mg/m3
Atmosphère de test : vapeur
Durée d'exposition : 480 h
Nombre d'expositions : 21 h

Danger par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

xylène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

méthanol:

Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:

Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

p-(2,3-époxypropoxy)-N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline:

Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

xylène:

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

méthanol:

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

EPOCAST® 1635 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.12.2023
3.0	30.07.2026	400001010215	Date de la première version publiée: 15.11.2018

Date d'impression 31.07.2026

Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Composants:

méthanol:

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 5,95 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: non
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): env. 6,7 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,19 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): env. 4,8 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce

EPOCAST® 1635 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
3.0	30.07.2026	400001010215	08.12.2023
			Date de la première version publiée:
			15.11.2018

Date d'impression 31.07.2026

Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes : CI50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 10 000 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: DIN 38 412 Part 8
BPL: non
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

p-(2,3-époxypropoxy)-N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 4,2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 18 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 13 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,42 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 10 mg/l, mg
Durée d'exposition: 16 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: DIN 38 412 Part 8

Toxicité pour les poissons : NOEC: 0,13 mg/l

EPOCAST® 1635 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.12.2023
3.0	30.07.2026	400001010215	Date de la première version publiée: 15.11.2018

Date d'impression 31.07.2026

- (Toxicité chronique)
- Durée d'exposition: 32 d
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Type de Test: Essai en dynamique
Méthode: OCDE Ligne directrice 210
BPL: oui
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)
- : NOEC: 0,42 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.
- xylène:**
- Toxicité pour les poissons
- : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,6 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
- : NOEC (Ceriodaphnia dubia (Puce d'eau)): 1 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 24 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: Autres lignes directrices
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques
- : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 4,7 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,44 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
- Toxicité pour les microorganismes
- : NOEC (boue activée): 16 mg/l
Durée d'exposition: 28 d
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Méthode: Autres lignes directrices

EPOCAST® 1635 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.12.2023
3.0	30.07.2026	400001010215	Date de la première version publiée: 15.11.2018

Date d'impression 31.07.2026

BPL: oui

CI50 (Bactérie): 96 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Toxicité pour les poissons
(Toxicité chronique) : NOEC: 0,714 mg/l
Durée d'exposition: 56 d
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Type de Test: Essai en dynamique
Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés
aquatiques (Toxicité
chronique) : NOEC: 0,96 mg/l
Durée d'exposition: 7 d
Espèce: Ceriodaphnia dubia (Puce d'eau)
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
BPL: non
Remarques: L'information fournie est basée sur les données
de substances similaires.

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le
milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets
néfastes à long terme.

méthanol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 15 400 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en dynamique
Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et
les autres invertébrés
aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10 000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: DIN 38412

Toxicité pour les
algues/plantes aquatiques : CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): env. 22
000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les
microorganismes : CI50 (boue activée): > 1 000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

EPOCAST® 1635 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.12.2023
3.0	30.07.2026	400001010215	Date de la première version publiée: 15.11.2018

Date d'impression 31.07.2026

12.2 Persistance et dégradabilité**Composants:****4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: Boue activée, non adaptée
Concentration: 20 mg/l
Résultat: Facilement biodégradable, échoue au critère de la fenêtre de 10 jours
Biodégradation: env. 48 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301F
BPL: oui

p-(2,3-époxypropoxy)-N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée
Concentration: 3,2 mg/l
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 3,4 %
Durée d'exposition: 29 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 4,3 hrs (50 °C)
pH: 7
Méthode: OCDE Ligne directrice 111
Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 4,1 d (20 °C)
pH: 7
Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 3,9 hrs (50 °C)
pH: 4
Méthode: OCDE Ligne directrice 111
Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 10 h (40 °C)
pH: 7
Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 2,2 d (25 °C)
pH: 4
Méthode: OCDE Ligne directrice 111
BPL: Pas d'information disponible.
Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 4,3 h (50 °C)
pH: 7
Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 2,3 d (25 °C)
pH: 7
Méthode: OCDE Ligne directrice 111

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

EPOCAST® 1635 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
3.0	30.07.2026	400001010215	08.12.2023
			Date de la première version publiée:
			15.11.2018

Date d'impression 31.07.2026

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 2,6 d (25 °C)

pH: 9

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 5,7 hrs (50 °C)

pH: 9

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 10,8 d (12 °C)

BPL: oui

xylène:

Biodégradabilité

: Type de Test: aérobique
Inoculum: Eaux usées (effluents de l'usine de traitement des eaux usées)
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 90 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301F
Substance d'essai: Eau douce
BPL: oui

méthanol:

Biodégradabilité

: Inoculum: Eau de mer
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 69 - 97 %
Durée d'exposition: 5 - 20 d

Photodégradation

: Type de Test: Air
Constante de vitesse: 0.0093
Dégradation (photolyse directe): 50 %

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: env. 2,12 (22 °C)
pH: 6,7
Méthode: OCDE ligne directrice 107
BPL: oui

p-(2,3-époxypropoxy)-N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,871 (25 °C)
pH: 7

EPOCAST® 1635 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.12.2023
3.0	30.07.2026	400001010215	Date de la première version publiée: 15.11.2018

Date d'impression 31.07.2026

xylène:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson
Durée d'exposition: 56 d
Facteur de bioconcentration (FBC): 25,9
Substance d'essai: Eau douce
Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,16 (20 °C)
pH: 7
Méthode: Méthode de calcul

méthanol:

Bioaccumulation : Espèce: Leuciscus idus (Ide mélanote)
Durée d'exposition: 3 d
Facteur de bioconcentration (FBC): < 10
Substance d'essai: Eau douce

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,77

12.4 Mobilité dans le sol**Composants:****4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:**

Répartition entre les : Koc: < 18
compartiments : Méthode: OCDE ligne directrice 121
environnementaux

p-(2,3-époxypropoxy)-N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline:

Répartition entre les : Koc: 84
compartiments : Méthode: OCDE ligne directrice 121
environnementaux

xylène:

Répartition entre les : Milieu: Sol
compartiments : Koc: env. 537, log Koc: env. 2,73
environnementaux : Méthode: OCDE ligne directrice 121

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Composants:****4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:**

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).
N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

p-(2,3-époxypropoxy)-N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline:

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).
N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

xylène:

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).

EPOCAST® 1635 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.12.2023
3.0	30.07.2026	400001010215	Date de la première version publiée: 15.11.2018

Date d'impression 31.07.2026

N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

méthanol:

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).
N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Composants:

4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

p-(2,3-époxypropoxy)-N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline:

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

xylène:

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

méthanol:

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants:

4,4'-méthylènebis[N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline]:

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

p-(2,3-époxypropoxy)-N,N-bis(2,3-époxypropyl)aniline:

Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

xylène:

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).
N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

EPOCAST® 1635 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.12.2023
3.0	30.07.2026	400001010215	Date de la première version publiée: 15.11.2018

Date d'impression 31.07.2026

méthanol:

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).
N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	: UN 3082
ADR	: UN 3082
RID	: UN 3082
IMDG	: UN 3082
IATA	: UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (TETRAGLYCIDYL METHYLENEDIANILINE, TRIGLYCIDYL-P-AMINOPHENOL)
ADR	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (TETRAGLYCIDYL METHYLENEDIANILINE, TRIGLYCIDYL-P-AMINOPHENOL)
RID	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (TETRAGLYCIDYL METHYLENEDIANILINE, TRIGLYCIDYL-P-AMINOPHENOL)
IMDG	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (TETRAGLYCIDYL METHYLENEDIANILINE, TRIGLYCIDYL-P-AMINOPHENOL)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

EPOCAST® 1635 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.12.2023
3.0	30.07.2026	400001010215	Date de la première version publiée: 15.11.2018

Date d'impression 31.07.2026

IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
(TETRAGLYCIDYL METHYLENEDIANILINE, TRIGLYCIDYL-P-AMINOPHENOL)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 9	
ADR	: 9	
RID	: 9	
IMDG	: 9	
IATA	: 9	

14.4 Groupe d'emballage

ADN
Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9

ADR
Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9
Code de restriction en tunnels : (-)

RID
Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9

IMDG
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964
Instruction d'emballage (LQ) : Y964
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous

IATA (Passager)
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964

EPOCAST® 1635 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.12.2023
3.0	30.07.2026	400001010215	Date de la première version publiée: 15.11.2018

Date d'impression 31.07.2026

Instruction d' emballage (LQ) : Y964
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	: Non applicable
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	: Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes.
REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)	: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:: Numéro sur la liste 3 Numéro sur la liste 40 Cette substance/mélange ne doit pas être utilisée dans des distributeurs d'aérosols destinés à être fournis au grand public à des fins de divertissement et décoratives.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

EPOCAST® 1635 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
3.0	30.07.2026	400001010215	08.12.2023
			Date de la première version publiée:
			15.11.2018

Date d'impression 31.07.2026

Numéro sur la liste 75

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

Numéro sur la liste 78:

Polyacétals, autres polyéthers et résines époxydes; polycarbonates, résines alkydes, polyesters allyliques et autres polyesters

contenu en microparticules de polymère synthétique (SPM): 3,59 %
Les microparticules de polymère synthétique fournies sont soumises aux conditions fixées par l'entrée 78 de l'annexe XVII du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

E2

DANGERS POUR
L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles : 43, 84, 4 bis
(R-461-3, France)

Installations classées pour la : 4511
protection de l'environnement
(Code de l'environnement
R511-9)

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H225	: Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	: Liquide et vapeurs inflammables.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

EPOCAST® 1635 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.12.2023
3.0	30.07.2026	400001010215	Date de la première version publiée: 15.11.2018

Date d'impression 31.07.2026

H301	: Toxique en cas d'ingestion.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	: Toxique par contact cutané.
H312	: Nocif par contact cutané.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	: Toxique par inhalation.
H332	: Nocif par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H341	: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H370	: Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H371	: Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Muta.	: Mutagénicité sur les cellules germinales
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2000/39/EC	: Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
2006/15/EC	: Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2000/39/EC / TWA	: Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL	: Limite d'exposition à court terme
2006/15/EC / TWA	: Valeurs limites - huit heures
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	: Valeurs limites d'exposition à court terme

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Skin Sens. 1	H317
Muta. 2	H341
Aquatic Chronic 2	H411

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

EPOCAST® 1635 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.12.2023
3.0	30.07.2026	400001010215	Date de la première version publiée: 15.11.2018

Date d'impression 31.07.2026

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.